

# PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Travail – Formation \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19806)

>

[Maladie ou accident du travail dans la fonction publique \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N512\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N512)

>

[Congé pour invalidité temporaire imputable au service \(Citis\) du fonctionnaire \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F33252\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F33252)

Fiche pratique

## Congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis) du fonctionnaire

Vérfié le 01 avril 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes victime d'un accident du travail ou de trajet ou d'une maladie professionnelle et êtes dans l'incapacité d'exercer vos fonctions, vous avez droit à un congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis).

Accident du travail ou de trajet

Maladie professionnelle

Tout replier Tout déplier

Vous êtes titulaire

Vous êtes stagiaire

Textes de référence

Services en ligne et formulaires

## Questions ? Réponses !

Un fonctionnaire peut-il bénéficier d'un temps partiel thérapeutique ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F12788>)

---

©  
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F33252>  
Hôtel de Ville  
5 chemin de Bellevue CS 80015  
49610 Mûrs-Érigné